

Direction Générale de la Vie Locale et de la Culture / Direction de la Vie Associative et des Relations Internationales

Vie Associative et Relations internationales

REF : DVARI2010026

Signataire : CS/RH

OBJET :Attribution d'une subvention annuelle à l'Association familiale des gens du voyage d'Ile-de France

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 1111-2, L1611-4, L 2313-1-1, L2251-3-1,

Considérant l'erreur matérielle intervenue dans la dénomination de l'association familiale des gens du voyage d'Ile-de-France dans le tableau annexé à la délibération n° 042 du 8 avril 2010 portant adoption des subventions 2010 aux associations.

A l'unanimité.

DELIBERE :

CONFIRME l'attribution d'une subvention de 2500 € (deux mil€ cinq cents euros) à l'Association familiale des gens du voyage d'Ile-de-France au titre de l'année 2010 pour soutenir son action.

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal 2010 sur l'imputation suivante :

service	chapitre	article	fonction	code action
500	65	6574	523	GENSVOYA

Pour le Maire

L'adjoint délégué